

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

Le 04 mai 2021 – 14 h 30

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		A partir de
A	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	X				
A	BASSANO	Marie			X	DIDIER KRAJESKI	14H30
A	EGEA	Pierre		X			
A	GAILLET	Aurore			X	MARC NICOD	14H30
A	JACQUINOT	Nathalie			X	JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA	14H30
A	KRAJESKI	Didier	X				
A	MANGEMATIN	Céline			X	MARC NICOD	14H30
A	NICOD	Marc	X				
A	RASS-MASSON	Lukas	X				
A	TOUZEIL-DIVINA	Mathieu		X			
B	AKEMAKOU NJINGA	Nessan		X			
B	BLIN	Olivier			X	DIDIER GUIGNARD	14H30
B	CASAMATTA	Nathalie	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	NATHALIE CASAMATTA	14H30
B	GUIGNARD	Didier	X				
B	GUIGUET-SCHIELE	Quentin			X	DIDIER KRAJESKI	14H30
B	JEAN	Séverin		X			
B	JUSTON	Pierre		X			
B	MIRABAIL	Solange	X				
B	THOMAT-RAYNAUD	Anne-Laure	X				
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X				
BIATSS	FROSSARD	Cécile	X				
BIATSS	PORCARIO	Stéphanie			X	CECILE FROSSARD	14H30

COLLEGE	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		A partir de
BOUGE TA FAC	SALLES Mathias	Titulaire		X			
	VOILQUIN-GUILLOT Jade	Suppléante					
	PADILLA Hugo	Titulaire		X			
	GARROTE Pierre	Suppléant					

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 04/05/2021

	GAU Adrien COLANTONI Romane	Titulaire Suppléante					
UNI	COUZINE-BONNIS-SASSI Coline MARGALEGO Axel	Titulaire Suppléant			X	PIERRE DEVILLE	14H30
UNEF	MAMANE AMADOU Abdoul Majid PRUDENT Axelle	Titulaire Suppléante		X			

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		A partir de
UNI	DEVILLE Pierre GARCIA Léo	Titulaire Suppléant	X				
BOUGE TA FAC	MARTIN DI MICHELE Thomas CREPLET Estelle	Titulaire Suppléant	X				
COMPROMIS TOULOUSAIN	LAGARRIGUE Clément CARIVEN Marine	Titulaire Suppléante	X				
UNEF	DAHAN Myriam GRACIA Lucas	Titulaire Suppléant		X			

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		A partir de
Conseil régional Occitanie	PELLEFIGUE Nadia	Titulaire			X	LUKAS RASS-MASSON	14H30
Ecole des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire		X			
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie CAPONY Christophe	Titulaire Suppléant		X			
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean VIENNE Boris	Titulaire Suppléant		X			
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Titulaire Suppléant	X		X		15H46
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques RASTOUL Franck				X	SOLANGE MIRABAIL	14H30
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal RIBES Emeline	Titulaire Suppléante	X				
Personnalité élue : TRIBUNAL DE COMMERCE	GRANEL Laurent			X			

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 04/05/2021

INVITES	NOM	Prénom	Fonction
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef du service Pôle Master Droit
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF-SCD
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section Histoire du Droit
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur FCV2A
Monsieur	THIOYE	Moussa	Professeur Faculté de Droit et Science Politique
Monsieur	BISIERE	Christophe	Chargé de mission dossier Hybridation et innovation pédagogique
Madame	SOULE-DUPUY	Chantal	VP-CFVU

### **Le conseil débute à 14h30.**

Il est donné lecture des procurations.

La séance débute avec une minute de silence pour honorer la mémoire de Monsieur Gérard Tournié, Professeur émérite de droit public dans notre université, décédé le 30 avril dernier.

## **1. Rapport d'activités de l'Ecole doctorale Droit et Science Politique; Pr Joël Andriantsimbazovina**

Comme chaque année, l'Ecole doctorale a établi un rapport présentant les projets pour l'avenir. Il a été présenté à la commission de la recherche, au Conseil de l'EDDSP puis aux membres du Conseil de Faculté de Droit et Science Politique. Ce rapport contient des statistiques complètes disponibles sur son site web.

En quelques chiffres, l'EDDSP réunit les doctorants rattachés à 8 centres de recherche en Droit et Science Politique dont 7 à la Faculté de droit et 1 à l'IEP. Par rapport à l'année précédente, nous avons 17 HDR de plus soit en tout 139 HDR, 107 Professeurs, 32 Maîtres de conférences et 392 doctorants inscrits (279 doctorants français et 116 doctorants étrangers) plus une soixantaine de doctorants non-inscrits, ce qui donne en moyenne 2,8 par HDR, 19 cotutelles actives (8 en Europe, 7 avec le Canada, 3 avec les États africains et 1 avec le Liban), 39 contrats doctoraux, 14 contrats CIFRE en activités. Entre 2016 et 2020, 30 docteurs ont été qualifiés à la fonction.

Le budget de l'EDDSP n'a pas changé 37 500 €. La majorité des dépenses sont réparties en frais de reprographie des thèses et en frais de soutenance.

La Politique générale de l'Ecole doctorale privilégie 4 éléments :

- La diversité : Les doctorants sont formés à être des Juristes. Malgré l'importance, seule une minorité devient Universitaire. Différemment des deux autres Écoles doctorales, l'EDDSP accepte les doctorants sans financements. Lors des soutenances de thèse, il faut veiller à un équilibre homme/femme.
- L'excellence : Les conditions de recrutement sont la mention bien et un mémoire de recherche noté à minima 14/20 ou un mémoire de complément d'étude noté minimum 15/20. Le nombre de doctorants par directeur de thèse est limité à 8. Malgré les réticences du départ, le comité de suivi individuel fonctionne. Il permet de faire le tri sur différents profils de doctorants. La durée moyenne des thèses a diminué de 8 ans à 6 ans.
- L'autonomie : 120 heures de formation réparties sur 4 ans et correspondant à des mélangeant les colloques, séminaires et conférences des centres de recherche. Mais aussi des formations de la bibliothèque universitaire (obligatoire), TICEA, SUIO-IP, la COMUE et des Associations. **La délivrance du doctorat relève de notre Université Toulouse 1 Capitole et il est très important de garder cette autonomie.**
- La simplification : La dématérialisation des inscriptions a permis de faciliter la signature des dossiers sur ADUM. Simplification des missions liées aux soutenances de thèse. L'EDDSP devient l'interlocuteur unique. Dématérialisation de la procédure de soutenance.

## 2. Dossier Hybridation et innovations pédagogiques : Pr Chantal Soulé-Dupuy (VP-CFVU) et Pr Christophe Bisière, Chargé de mission

Monsieur le doyen rappelle que dans notre Faculté, des innovations pédagogiques existent déjà depuis 2013 et 2014 en M1. Il nous faut faire le bilan, avec l'expérience liée à la crise sanitaire, avec les quelques enseignants qui se sont lancés et voir comment se projeter dans l'avenir.

L'établissement nous engageant à reprendre une réflexion sur ces questions pédagogiques, plusieurs réunions ont été organisées avec le Conseil, avec les Présidents de sections, sous l'égide de la CFVU.

Nous avons indiqué lors du dernier Conseil que les juristes aiment enseigner et sont très attachés aux modalités traditionnelles de leur enseignement. Notre Faculté considère que, dans tous les cas, la liberté pédagogique doit être la règle d'or, ce que personne ne conteste. Il en résulte que nous envisageons l'hybridation comme un enrichissement possible et non comme une substitution aux pratiques usuelles, **sur la base du volontariat** et dans la suite des innovations pédagogiques déjà pratiquées en M1 par certains collègues. **Elle nous paraît donc envisageable au niveau Master** et pour de petits effectifs. Pour les gros effectifs de Licence, elle sera expérimentée avec les bibliographies actives et les compétences informationnelles (projet Flexi-CI).

Monsieur Christophe Bisière rappelle que l'objectif de ce dispositif, c'est de capitaliser sur des pratiques déjà existantes au sein des composantes. Le dispositif va être déployé sur l'ensemble de l'Université sur la base du volontariat sans remettre en question la liberté pédagogique. Le chargé de mission précise que l'hybridation ne se résume ni au distanciel, ni au bimodal, ni au commodal. Le point central, c'est l'amélioration de la qualité de l'apprentissage et l'interactivité.

*Tous les détails de ce dispositif sont disponibles dans le PDF envoyé par Madame Citerici le jeudi 06 mai 2021.*

### 3. Adoption des PV du Conseil de Faculté du : 30 mars 2021

En l'absence d'observations, le compte rendu est **adopté, en l'état, à l'unanimité.**

### 4. ESL (Marie Delord)

- Renouvellement de la convention avec l'Ecole des relations industrielles de l'université de Montréal : C'est une convention d'échanges d'étudiants qui existe depuis novembre 2017. Elle concerne les étudiants de niveau master 2 mention droit social et parcours droit de travail européen (en France) et de baccalauréat (troisième année) et de maîtrise en relations industrielles (au Québec).
- Renouvellement de la convention de double diplôme avec l'université de finance de Moscou : Cette convention a été signée en 2016 pour 5 ans. Pour ce double diplôme, l'ESL a obtenu un financement européen ERASMUS PLUS. La grille d'équivalence de note a été modifiée.
- Renouvellement de la convention de double diplôme avec l'université de Stetson : La convention datant du 23 juillet 2010 sans spécification de durée, concerne le Master 2 MINTEC. Elle a été réactualisé avec quelques modifications mineures.

**Ces demandes sont adoptées à l'unanimité**

## 5. Convention de coopération scientifique avec l'AHJUCAF (Association des Hautes Juridictions de cassation ayant en partage l'usage du français) ; Pr Moussa Thioye

Cette convention a pour objet d'établir une coopération scientifique entre l'Université Toulouse 1 Capitole et cette association AHJUCAF. Elle définit les modalités qui portent sur un programme de recherches et les publications de la jurisprudence francophone. Il y a une cinquantaine de pays concernés qui travaille au développement des échanges de décisions entre Cours suprêmes judiciaires d'Etats qui ont en commun l'usage de la langue française, en vue de faire vivre et d'enrichir cette culture juridique commune.

Il reste à déterminer les modalités de partage financier.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 6. FCV2A : modifications de MCC

- Capacité en Droit première année
- Capacité en Droit deuxième année
- DU Droit pénitentiaire
- DU Droit santé mentale et psychiatrie

Quelques modifications ont été apportées sur ces 3 diplômes dans les intitulés de cours et/ou des modalités d'évaluation.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 7. Demandes et attributions de subventions

- Aide financière de 500€ pour un séjour dans une Université étrangère pour Madame Isabelle Desbarats  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Participation financière de 1 000€ pour le colloque de l'IRDEIC « Dynamiques pénales du sentiment d'injustice » du 04 juin 2021 pris sur l'enveloppe du DU criminologie  
**Le financement est adopté à l'unanimité**

- Cotisation annuelle de 1 000 € au Laboratoire Méditerranéen de Droit Public  
**Le financement est adopté à l'unanimité**
- Participation financière exceptionnelle (pour l'année en cours) pour l'extension des accès Dalloz à hauteur de 10 360 € par virement au SCD, passant de 10 connexions simultanées à une consultation illimitée.  
**Le financement est adopté à l'unanimité**

## 8. Information sur la Commission Concours

La commission concours, Présidée par Monsieur le Professeur Touzeil-Divina s'est réunie le 12 avril 2021. Une seule demande a été présentée pour le concours éloquence RSE dématérialisé et il a été décidé d'un financement à hauteur de 1 425 €. Il reste 13 500 € pour la commission d'octobre.

## 9. MCC pôle Master Droit ; Madame Daniela Ferreira

- Il y a un ajustement des intitulés dans le parcours du Master Droit des affaires :  
**Fiscal 1** : Imposition du chiffre d'affaires et des bénéficiaires.  
**Fiscal 2** : Fiscalité des sociétés et des groupes.  
**Civil 1** : Garanties de paiement.  
**Civil 2** : Contrats spéciaux des affaires 1 (vente et distribution)  
**Civil 3** : Contrats spéciaux des affaires 2 (prestation de services, mise à disposition, représentation ...)  
**Affaires 1** : Droit du financement des entreprises  
**Affaires 2** : Droit des entreprises en difficulté  
**Droit de la banque et des marchés financiers** : Droit bancaire et financier  
**Principes de management** : Principes de gouvernance
- Master éthique en convention avec UT2 et UT3  
 Une demande de modification d'une règle de compensation : l'ajout d'une note plancher de 6/20 et une présence obligatoire à l'ensemble des examens.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le doyen revient sur une question abordée lors d'un précédent Conseil de Faculté sur les M1, la question des compensations à l'intérieur de l'unité sur les relevés de note. Il était question de supprimer cette mention « compensation ». Après réflexion, les assesseurs et Monsieur le doyen se sont rangés à l'idée de maintenir le terme compensé plutôt que le terme ajourné pour ne pas pénaliser les étudiants. Pour conclure, cette modification rendrait illisible le relevé de notes à l'étranger.

## 10. Aménagements des maquettes de la Faculté libre de Droit de l'institut catholique de Lille

Après un bref point sur les rapports transparents qu'entretiennent notre Faculté et l'institut Catholique de Lille, Monsieur le doyen tient à ce que les maquettes passent par les Conseils d'UT1. Les maquettes sont portées à l'appréciation du Conseil de Faculté.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 11. FOAD : projet de DU rentrée 2022

Monsieur Didier Guignard indique et porte à la connaissance du Conseil de Faculté de droit, au titre des informations, son projet d'ouverture pour la rentrée universitaire 2022-2023 d'un DU droit de la création, de l'innovation et des nouvelles technologies. Ce DU très sollicité saura trouver son public.

**Au titre des informations données par Monsieur Didier Guignard, il n'y a pas besoin d'un vote formel du Conseil de Faculté.**

## 12. Projet de création d'une Ecole de droit

Monsieur le doyen porte à la connaissance des membres du Conseil un chantier de grande importance : le lancement de la réflexion sur l'éventuelle évolution du statut de notre Faculté, actuellement Unité de Formation et de Recherche, vers le statut d'Ecole de droit, de l'article L 713-9 du code de l'Education. Il ne s'agit pas, en effet, d'un simple changement de terminologie. Il s'agit de faire en sorte que notre Faculté, « navire amiral de notre Université » maintienne la place qui est la sienne parmi les Facultés de droit, c'est-à-dire dans le peloton de tête. Il ne suffit plus aujourd'hui de l'affirmer, même s'il est vrai que l'histoire, les effectifs, les rapports nationaux sur le volet formation et le volet recherche plaident en notre faveur. Il est temps que les juristes disposent du même statut que les économistes (TSE) et les gestionnaires (TSM), et que la Faculté de droit ait une plus grande visibilité (y compris dans les bâtiments) et une plus grande autonomie. Ce chantier est immense et entraînera à terme de grandes conséquences internes et externes, alors que se profile le huitième centenaire de l'Université de Toulouse (2029). Il doit nous permettre une plus grande affirmation sur tous les plans : régional, national et international. Il concerne les formations, la recherche, les partenariats, les financements... Il nous permettra de mobiliser les énergies et d'avoir des perspectives à moyen et long terme. Pour ce faire, Monsieur le doyen met en place immédiatement un Comité stratégique de réflexion « Ecole de Droit de Toulouse » qui réunit les différents responsables qui œuvrent au sein de notre Faculté, « Maison commune des juristes ». Un compte-rendu sera donné régulièrement aux membres du Conseil de



Faculté des progrès de la réflexion. Monsieur le doyen souhaite que l'avenir des juristes parte de la réflexion des juristes. Ce chantier de très grande envergure concerne la place de notre Faculté au sein de notre Université mais également la structuration du site universitaire toulousain. Il s'agit donc à la fois d'un projet de la Faculté et d'un projet d'établissement.

Monsieur le doyen donne la parole à Monsieur Lukas Rass Masson, VP gouvernance qui présente la démarche d'orientation stratégique majeure pour l'établissement qu'est la structuration de l'École de droit de Toulouse. Il souhaite que ce projet soit mené avec une détermination collective. La présentation projetée est menée en 3 étapes : le contexte, l'objectif poursuivi et la méthode.

Le contexte : la démarche consiste à étendre la dynamique des grandes Ecoles au sein d'UT1 dans une perspective d'une visibilité de chacune des grandes disciplines de l'Université et aussi pour renforcer la place de la discipline juridique.

L'objectif poursuivi : est d'assumer l'importance du droit au sein de notre Université. Pour plus de clarté, il est nécessaire d'accroître la cohérence dans l'organisation de l'UT1C et que l'administration centrale travaille avec des composantes qui partagent la même organisation en terme de statut. Augmenter les moyens en développant les ressources propres. L'objectif, c'est de faire de Toulouse, un modèle du rayonnement du droit français. Trois conditions sont fondamentales : donner une identité à la discipline juridique, mener le projet en préservant l'unité des juristes et bénéficier de moyens nouveaux.

La méthode : elle est déclinée en consultation interne et externe, échange avec les conseils compétents (le Conseil de Faculté, le CT et le CA), accompagner la structuration, préparer la rédaction des statuts et garantir l'adhésion des enseignants-chercheurs et du personnel à l'ambition du projet.

Monsieur Rass Masson conclut que le projet d'École de droit de Toulouse doit être à la hauteur de ce que mérite la Faculté de droit de Toulouse par tout ce qu'elle a pu apporter dans le passé, tout le potentiel qu'elle a aujourd'hui et tout ce qu'elle pourra apporter demain à l'Université française.

A l'issue d'un premier échange, Monsieur le doyen insiste sur la nécessité de trouver une bonne méthodologie de travail sur ce chantier essentiel qui doit être conduit sans précipitation, ni retard, avec détermination et dans la concertation avec les collègues.

### 13. Questions diverses

- Les questions de rentrée 2021-2022 :  
Ce qui est envisagé par le niveau central c'est, de faire une rentrée en demi-jauge pour les gros effectifs du niveau Licence et M1, le 06 septembre et dès qu'on le pourra passer au présentiel intégral sans oublier de lier les CM et les TD comme déjà expérimenté auparavant. Les salles seront adaptées à la rentrée. Pour les examens, si les conditions sanitaires le permettent, ce sera en présentiel. Et pour finir, la session de rattrapage (en Licence), on gardera le système appliqué soit des épreuves en 1 heure.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h08.**